



Cérémonie des Vœux 2025

Bonsoir à toutes et tous, merci d'avoir répondu à notre invitation.

Nous sommes très heureux de vous accueillir pour ce moment de convivialité. Tous nos vœux se tournent naturellement vers vous. Nous vous souhaitons une année 2025 heureuse, prometteuse, une année de développement familial, personnel et professionnel. Que ce soit le signe d'une meilleure vie, en particulier pour toutes celles et ceux qui souffrent, qui sont dans la peine ou rencontrent des difficultés. Nos sentiments d'admiration et de bienveillance aux seniors de notre commune, leur vitalité nous renforce sur le bien-être de notre village.

La cérémonie des vœux est une tradition qui permet de nous retrouver, de renforcer ce lien qui nous unit tout en retraçant le chemin parcouru et en se projetant collectivement vers l'avenir.

Je profite de cette occasion pour témoigner mon estime à l'égard des élus qui m'entourent, en reconnaissance de leur dévouement municipal. Etre élu, représente un engagement profond, c'est porter en soi le sens de l'intérêt collectif, c'est aussi faire abnégation de sa vie personnelle. Sans cette cohésion, rien ne serait possible, l'implication de chacun joue un rôle essentiel dans le succès de l'équipe.

Je souhaite également exprimer ma gratitude envers toutes les personnes qui participent au bon fonctionnement de notre commune.

1) En premier lieu à l'égard de notre secrétaire générale, Mme Chinal, qui chaque jour, malgré l'augmentation constante des tâches administratives, fait preuve d'un travail de qualité, tout en accueillant, informant et rassurant les résidents.

2) La même attention s'applique à notre agent contractuel, Mme Measure, qui est chargée de l'entretien des locaux administratifs, ainsi que de l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire.

3) Je souhaite également exprimer ma reconnaissance, à notre prestataire qui vient compléter ce poste d'entretien, que ce soit ; école, gîtes, bibliothèque etc.

4) Pareillement pour le personnel affecté à la restauration scolaire, bien que ces agents soient déployés par l'association DECLICC ils n'en demeurent pas moins, un maillon essentiel pour la bonne marche des services communaux.

5) Je ne serai pas complet sans mentionner dans ce livre d'or, notre directrice des écoles, Mme Plaisance, qui porte la responsabilité de transmettre les connaissances et le savoir à nos enfants.

Toute l'équipe et moi-même tenons à saluer nos bénévoles, leur exprimer notre profonde considération pour leur dévouement et leur vivacité. Votre enthousiasme et votre constance, contribuent de manière significative au cadre de vie agréable et chaleureux de notre village. Il est important de souligner et de soutenir cet engagement car il constitue une source de richesse pour nous tous et bien au-delà.

Nous sommes heureux de voir le bénévolat agir pour faire vivre et dynamiser notre village.

Nous exprimons également notre considération sincère envers les acteurs économiques présents sur notre commune.

A toutes ces personnes un grand merci et toutes nos félicitations pour ce que vous accomplissez chaque jour. Chacun occupe sa place, mettant ainsi en avant l'importance de la collaboration et la complémentarité des compétences

Je ne manquerai pas d'avoir un mot pour les familles nouvellement installées sur notre territoire. Vous avez choisi de vous établir aux Chavannes, au nom de tous les élus municipaux, je vous souhaite la bienvenue. Nous sommes et resterons présents pour vous soutenir dans votre transition vers ce nouvel environnement de vie, une étape cruciale et significative. Soyez assurés de notre présence pour une intégration réussie.

Aujourd'hui plus qu'hier, les événements dans le monde mais aussi en France durant l'année écoulée nous rappelle une fois de plus, combien l'équilibre de notre société est vulnérable.

A l'échelle de notre commune, nous avons été attentifs, avons mis en œuvre les projets qui renforcent les liens interrelationnels, favorisent la coexistence et aspirent au respect, afin que chacun puisse trouver sa place. Une année où agents et élus ont collaboré étroitement pour faire des Chavannes un endroit chaleureux et riche dans son environnement.

Comme nous tous, les municipalités ne sont pas exemptes de la hausse de l'indice des prix. Devant ce phénomène récurrent, nous avons su faire face et contenir l'évolution des

taxes sur les foyers. Plusieurs mesures de sobriété adoptées au cours de ce mandat ont permis de contrebalancer cet accroissement de charges.

Les actions récentes ont concerné non seulement la téléphonie, mais également la requalification de tous nos abonnements électriques. Toutes ces petites économies aussi petites soient-elles, constituent rapidement une épargne non négligeable.

Nous sommes déterminés et fermement engagés à continuer sur cette trajectoire, si nous ne voulons pas solliciter davantage nos concitoyens. Actuellement, la source de revenus majeure provient de la perception des taxes foncières. Notre stratégie prioritaire est de poursuivre le développement durable et équilibré de notre territoire, dans le but de conforter nos recettes tout en établissant un cadre de vie attrayant.

Recensement :

Cette année, du 15 janvier au 15 février, notre commune est concernée par le recensement de sa population, comme tous les 5/6ans.

Pour la petite histoire, le premier recensement a lieu en 1801. A partir de 1946, date de la création de l'INSEE, toutes les communes ont été recensées à intervalles réguliers (tous les 6/9ans). A partir de 2004, le recensement n'est plus généralisé, mais réalisé par tranches annuelles.

L'enquête de recensement est effectuée selon des méthodes validées par la commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et ce, de manière anonyme. Par conséquent ils ne peuvent faire l'objet d'aucune vérification administrative ou fiscale. Pour notre commune, seuls l'agent recenseur et le coordinateur ont accès aux questionnaires. Ces personnes sont tenues à la confidentialité professionnelle.

Le recensement est un acte civique obligatoire, démarche d'importance capitale pour la commune concernée, touchant chacun et bénéficiant à tous. Les statistiques démographiques sont essentielles pour la vie de la collectivité. Elles servent à déterminer

- 1) La participation de l'Etat au budget de la commune, les attributions octroyées varient en fonction des résidents identifiés.

- 2) Définir le nombre d'élus siégeant au conseil municipal et en déterminer le mode de scrutin

- 3) Définir les besoins relatifs au fonctionnement. Les informations ainsi recueillies influencent les petits et les grands projets qui nous concernent, permettant d'identifier les équipements collectifs requis, susceptibles d'être conçus et mis en œuvre. Le

recensement fournit aussi les informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logement etc...

Pour notre commune comme pour toute collectivité, le recensement est primordial. C'est la raison pour laquelle nous sollicitons votre disponibilité auprès de l'agent recenseur qui vous contactera pour remplir un questionnaire, si possible sur internet, sinon sur le document à lui remettre.

Comment se déroule le recensement ;

Dernièrement un courrier a été déposé dans vos boîtes aux lettres. Actuellement, l'agent recenseur, investi pour l'opération, doit vous remettre un document d'information, soit en mains propres si possible, soit en le déposant dans votre boîte aux lettres en cas d'absence. Il suffit de suivre les instructions pour réaliser votre démarche en ligne. Le recensement dématérialisé est plus simple comme plus rapide, il est également plus économique pour la commune (moins de formulaires imprimés, plus responsable de notre environnement)

Si vous n'êtes pas en mesure de répondre en ligne, ne vous inquiétez pas, des formulaires papier vous seront fournis par l'agent recenseur en réponse à votre requête. Pour les personnes qui rencontreraient des difficultés pour remplir le formulaire, l'agent recenseur sera également à votre disposition pour vous assister dans cette démarche. Si vous le souhaitez, des permanences vous sont proposées vous pourrez ainsi être reçu dans la salle PMR de la mairie, qui est mise à disposition pour l'occasion.

Pour toutes informations additionnelles sur le recensement dans votre commune, vous pouvez contacter le secrétariat durant ses heures d'ouvertures, la coordinatrice responsable de l'opération sera à votre disposition pour répondre à vos questions et établir un contact avec l'agent recenseur.

Je vais confier aux élus en charge dans leurs délégations respectives, la tâche de vous présenter les différents aspects liés aux activités, au fonctionnement et à l'investissement.

Communication :

La communication est un outil essentiel pour toute entité désirant communiquer efficacement avec sa population. Nous en avons pleinement conscience, nous vivons dans un monde en mouvement, où les nouvelles technologies facilitent le rapprochement entre citoyens et la diffusion de l'information. Nous pouvons croire que les mécanismes d'information instaurés, procurent entière satisfaction.

1) Le plus grand nombre de nos concitoyens se sont appropriés nos supports numériques d'informations, que sont ; le nouveau canal de diffusion mis en place depuis un an, dispositif permet d'informer voire d'alerter rapidement et efficacement, que sont notre site ou Facebook.

2) Le bulletin municipal édité et distribué en décembre qui synthétise le parcours communal de l'année écoulée.

3) La presse écrite qu'elle soit quotidienne ou hebdomadaire véhicule également l'actualité communale. Nous tenons à manifester notre gratitude envers nos correspondants des différents supports presse

4) Les communiqués du Maire viennent parfaire ce dispositif d'information.

Tout est pensé pour répondre au besoin et au droit à l'information.

Mobilité :

La première zone de covoiturage de la vallée a été officiellement inaugurée le 14 novembre dernier. La commission mobilité de la communauté de communes de la Chambre encourage ces déplacements raisonnés.

Conscient du bien-fondé de cette initiative, la commune des Chavannes a proposé de mettre à disposition l'ancienne place de la gare aujourd'hui désaffectée.

L'emplacement idéalement positionné à proximité de la RD1006, offre une facilité d'accès incomparable.

Cet espace aménagé dans le but d'encourager les usagers de la route à partager leurs trajets, incarne parfaitement notre engagement pour une mobilité raisonnée, pour une réduction de notre empreinte écologique, pour un déchargement des voies routières tout en favorisant des moments de convivialités.

En réponse aux enjeux de déplacement, la communauté de commune a mis en place une expérimentation de transport à la demande. Tous les résidents communautaires ont la possibilité de bénéficier de ce transport vers la Chambre le jeudi et vers Cuines le vendredi. Pour utiliser de ce service, il est nécessaire de réserver au plus tard la veille avant midi en prenant attache auprès de l'accueil de la 4C

Civisme :

A l'instar des années précédentes, nous avons toujours à déplorer des incivilités. Beaucoup de déchets de toute nature sont abandonnés sur les bas-côtés de nos voiries, voire déposés au pied des conteneurs OM et CS (branches, pneus, ferraille etc.) Merci à chacun de faire preuve de civisme afin de préserver notre environnement tout en contribuant à la sécurité de tous.

Déchets et assimilés :

Un habitant produit divers déchets, qu'ils soient ménagers, professionnels ou de loisirs. Sur l'ensemble de la vallée la collecte de tous ces déchets est assurée par le SIRTOMM. Les déchets sont collectés séparément pour être valorisés pour certains et incinérés pour d'autres. Ce dispositif est financé par la TEOM en plus du fonctionnement et les équipements présents sur les déchetteries. Les tonnages OM recueillis sur le territoire couvert par le SIRTOMM ont atteint 13 000 tonnes en 2023, équivalant à 309 KG par habitant. Cette masse était constituée de 2 530 tonnes de bio déchets, soit 60 KG par habitant. L'organisme compétent pour la collecte et le traitement des déchets est tenu de proposer des solutions pour détourner ces éléments biodégradables depuis le 1^{er} janvier 2024. Pour répondre à cette exigence, le SIRTOMM offre gratuitement des composteurs individuels, il suffit de contacter le siège en prouvant son identité et son rattachement au territoire

Comme mentionné dans le dernier bulletin, la TEOM (taxe d'enlèvement de ordures ménagères) est mal nommée. Effectivement, elle est utilisée pour financer non seulement la collecte, mais également le transport et le traitement vers les centres de tri ou d'incinération de l'ensemble des flux collectés. En outre cette taxe soutient l'opération des déchetteries, notamment le gardiennage, comme l'évacuation des déchets vers les différentes unités de revalorisation ou d'incinération.

Voici quelques données hors taxe relatives au SIRTOMM pour l'année 2023. Avec un budget de fonctionnement de 8 225 958 €, les dépenses associées aux OM ont atteint 3 423 455 €, soit une part de 41% ; le tri sélectif a coûté : 1 507 538 €, ce qui représente 18 % ; tandis que les déchetteries ont engendré des frais à hauteur de : 2 696 102 €, soit 32 % du coût total. Ces montants n'incluent pas, la collecte et transport du verre, la gestion des déchets végétaux ou encore l'évacuation des bennes présentes sur les dépôts communaux. Un bref résumé, qui met en lumière les dépenses engendrées par ce dispositif crucial pour tout un chacun comme pour notre environnement.

Ecole :

Fixée par arrêté du 8 décembre 2022, l'année scolaire a débuté le 2 septembre 2024 et s'achèvera le 5 juillet 2025.

Les 40 élèves en âge d'être scolarisés sont répartis de la manière suivante ; 18 enfants, du CP au CM2 dépendent de Mme Plaisance Gaëlle qui enseigne sur l'établissement Etienne SAUNIER des Chavannes, les 22 autres enfants de la petite de la maternelle au CP inclus, placés sous la bienveillance de Mr Peyrigue Laurent assisté de Mme Podigora Marie-Agnès sont inscrits sur l'école de la Chapelle.

L'éducation de nos enfants est au cœur des préoccupations municipales et nous déployons tous nos efforts dans la limite de nos ressources pour offrir les conditions d'apprentissage optimales. Au-delà du socle éducatif, il nous appartient d'offrir des lieux d'accueil qui répondent aux besoins de nos enfants, des enseignants et du personnel encadrant. Nous attachons une grande valeur à la maintenance et à la réhabilitation de nos espaces dédiés à l'éducation, qui constituent un patrimoine communal. Il est crucial d'étudier dans un environnement propice pour réussir à l'école. La rénovation, en 2024, des sanitaires situés au rez-de-chaussée de l'établissement suit cette direction. Le projet d'ombrière prévu pour 2025, qui demeure un élément clé des investissements planifiés pour l'année en cours, n'échappe pas à cette règle.

En association avec l'académie, la région, le SPM et les enseignants du RPI, des travaux de recherche sont actuellement menés pour envisager un retour à des horaires plus appropriés aux exigences scolaires. Le Syndicat du Pays de Maurienne a présenté à la Région la requête émise par les deux Communes. Si cette demande était validée, le service de transport scolaire fonctionnerait de manière indépendante par rapport au parcours de St Rémy.

Cantine scolaire:

Fort de son succès, notre restauration scolaire a enregistré une hausse notable des inscriptions. A ce jour une moyenne de 22 enfants se rendent quotidiennement la cantine. Afin de répondre aux besoins et à la morphologie de nos chérubins, l'ensemble du mobilier a été repensé durant l'été dernier. Il convient de souligner que les repas sont acheminés par liaison froide par un prestataire pour être portés à température par le personnel affecté au service restauration. Il convient de rappeler que les équipements essentiels pour ce mode de fonctionnement ont été mis en place en 2023

Gîtes :

Au cours de l'année 2024, nos hébergements communaux ont connu des résultats économiques favorables, avec plus de 18 000€ de recette générée. Les efforts consentis ces dernières années ont permis d'en accentuer la fréquentation.

Soucieux du bien-être de nos locataires et afin de satisfaire une demande de plus en plus récurrente, la commune a récemment souscrit un abonnement pour raccorder le bâtiment à la fibre optique. Chaque logement dispose désormais d'une connexion WIFI, cette liaison est également disponible dans la salle de restauration scolaire.

Adhésion au syndicat de la Lauzière :

Rappelons que notre commune fait partie de l'alliance qui forme le syndicat mixte de la Lauzière. Depuis notre installation en 2020, nous avons exprimé notre incompréhension concernant le mode de fonctionnement. Suite à certains remous au sein de syndicat, une nouvelle charte reprenant nos attentes sera prochainement soumise au comité syndical pour approbation.

Bilan sur les travaux d'investissement conduits en 2024 :

Comme vous pouvez le constater en parcourant le dernier bulletin municipal, notre commune reste mobilisée sur les projets d'investissement et les travaux de fonctionnement qui améliorent notre quotidien tout en renforçant l'image de notre village.

L'année 2024 aura été caractérisée par diverses réalisations stratégiques en matière d'investissement.

- L'abribus de L'Aiguillon présentant des signes de vétustés manifestes a été remplacé en adéquation avec les autres aménagements conçus pour préserver nos enfants contre les conditions météorologiques défavorables, Dépense : **1 647 €**.
- Sécurisation par matérialisation au sol rue de l'Eglise d'un cheminement piéton avec limitation de vitesse sur cet axe. Budget alloué à cette action : **1 740 €**
- Les sanitaires du rez-de-chaussée de l'établissement Etienne SAUNIER ont été entièrement rénovés en respectant les normes PMR (personne à mobilité réduite) pour un montant global de: **23 000 € TTC**, subventions octroyées par le département et l'état :**14 824 €**.
- Acquisition d'un nouveau mobilier affecté à la cantine/salle Po. Crédit fléché pour cet investissement: **4 506 €**
- Mise en place d'une télésurveillance en site isolé sur le réservoir de la Combe et reprise de l'équipement sur le réservoir de Brisson, Quantité de l'opération : 15 000 € TTC, montant des aides consenties par l'agence de l'eau et le département : **10 300 €**

- Enfouissement des réseaux secs sur le hameau du Mollard. Les travaux afférents à cette opération ont consisté à enterrer les réseaux secs, à reprendre une partie du linéaire d'eau potable et à établir un tracé d'évacuation d'eau pluviale au niveau de l'impasse Pré-Forant. Le coût total des travaux : **194 450 € TTC**, contribution du SDES pour la partie électrique : **51 800 €**, du Département pour la téléphonie, l'éclairage public : **22 500 €**. Etat et Département pour le réseau d'eau potable : **56 000 €**
- Le déplacement du Monument aux morts réalisé avec le concours financier de L'Etat et du souvenir Français. Montant des travaux : **5 000 €**
- Construction du four communal conforme au plan de financement afférent au projet. Les partenaires financiers qui nous ont accompagnés, que ce soit la région ou le département n'ont pas failli à leurs engagements. Coût financier de l'opération : **72 500€ TTC**, subventions département et Région: **44 400 €**

Présentation des principaux travaux en fonctionnement de l'année écoulée :

- La saison d'hiver 2023/2024 aura engendré une dépense de **4 627 €**, une somme similaire à celle de la période antérieure. Dans ce coût réduit, il est nécessaire de considérer un faible enneigement associé à des conditions climatiques favorables
 - Le fleurissement pour un montant de **427 €** a été reconduit à l'exemple des années précédentes
 - Notre prestataire nous loue et installe les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année, ce qui est facturé **1 500 €**.
 - Montant alloué à la fauche des emprises de voiries, des pistes forestières et des abords du lac ; **12 300 €**
 - **3 000 €** ont été consommés pour l'entretien et le nettoyage des pistes forestière.
 - Dépenses imputées au service de l'eau pour l'année 2024 : **13 340 €**. Sont inscrites dans ce résultat comptable les analyses, les fuites, les diverses interventions sur le réseau EP comme sur les réservoirs, l'achat du médiat qui sera certainement à renouveler en cours d'année
 - Facture entretien espaces verts de l'aiguillon : **4 870 €**
- 5 000 €** mobilisés pour le renouvellement des glissières de sécurité au niveau de la Martinière d'en haut, travaux attribués à l'entreprise VRD services.
- Consternés par la vétusté de nos appareils de chauffage installés dans les gîtes, il est impératif de procéder à leurs remplacements. A la lumière de ce constat nous avons opté pour un renouvellement planifié sur une période budgétaire prolongée. Pour l'année 2024, **4 000 €** ont été dépensés sur cette opération.

Travaux fléchés en investissement pour l'année en cours :

- Dans le hameau du Mollard, les enrobés seront réalisés sur la zone touchée par les enfouissements de 2024.
- Création d'une ombrière sur une partie de la zone récréative de l'école, comprenant une unité de production d'énergie renouvelable
- Achat d'un défibrillateur avec contrat de maintenance.
- Edification d'un petit chalet bois dans le parc de loisir de l'aiguillon, à proximité des installations déjà existantes. Ce petit local sera affecté à l'école ainsi qu'à l'association intercommunale de soutien scolaire. L'autorisation concernant les travaux a été accordé à ce projet.
- Poursuite du programme de pose des abris-compteur en limite de propriété.

Travaux projetés en fonctionnement :

- Restauration (reprise des peintures) des espaces affectés aux services de la mairie.
- Phase finale du renouvellement des convecteurs dans les gîtes
- Acquisition d'un nouveau vidéo projecteur en remplacement de l'actuel qui a cessé de fonctionner.
- Renouvellement des deux copieurs qui ont atteints la fin de leurs services de qualité.
- Si cela est possible, poursuivre la campagne de reprise des glissières de sécurité en fonction les signes de détérioration
- Reprise des tracés au sol aux abords de la mairie et sur la place Pierre Le Bot.
- Poursuite de la rénovation des terrains de tennis (partie entraînement)
- Elagage des arbres à proximité de l'aire de tennis, du terrain de basket et des conteneurs de déchets.

Voici les principales lignes directrices élaborées pour l'année qui s'ouvre devant nous.

Point sur le PCS :

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été repris pour une mise à jour, en y intégrant les dernières données.

Cet outil basé sur un organigramme bien précis, permet planifier les actions communales propres à chaque intervenant en cas d'évènements majeurs, naturels, technologiques ou sanitaires, avec pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Après validation auprès des différents services, ce document sera soumis au vote de l'assemblée délibérante pour approbation.

Associations :

Comme chaque année, nous tenons à exprimer notre gratitude envers toutes ces personnes qui s'investissent dans nos associations de manière bénévole et généreuse afin de permettre à chacun de profiter d'animations et même d'entraide au sein de notre village. Ces différentes activités proposées jouent un rôle fondamental et favorisent l'approfondissement des liens interrelationnels. Attachés et pleinement conscients de l'importance de ces diverses organisations, nous accordons chaque année une subvention pour les soutenir dans leurs initiatives.

Journée des aînés :

La journée dédiée à nos aînés en 2024, s'est déroulée le 21 septembre à la Motte-Servolex. Après avoir visité les caves de Cruet tout le monde était convié au restaurant le Grillon pour partager dans la joie et la bonne humeur un délicieux repas préparé avec attention pour cette occasion. A l'issue de ce moment de partage festif, une virée en bateau sur le lac d'Aix-les-Bains était organisée. Ce moment de partage et de retrouvaille ne doit pas nous faire oublier certains de nos concitoyens qui n'ont pu être présents lors de cette escapade festive, que ce soit en raison de santé ou d'âge. Ces personnes ne sont nullement oubliées, un panier garni leur est remis lors des fêtes de fin d'année. Ce même présent est offert à nos agents communaux, comme au personnel œuvrant au sein de l'établissement scolaire et de la cantine scolaire.

Cette désormais traditionnelle sortie, est l'un des moments marquants de notre village. Cette spécificité propre à notre collectivité est maintenant solidement établie. Ce privilège particulier que nous souhaitons ardemment qu'il puisse perdurer est une expression de gratitude et de respect envers nos aînés

Comme vous l'avez pu observer pour les projets évoqués précédemment, notre désir d'agir est clairement évident. Considérons que, bien que déterminés, la concrétisation de ces projets dépend d'un financement qui y répond, sans pour autant engendrer de la dette. Etant donné les incertitudes budgétaires actuelles du gouvernement, qui touchent toutes les strates de l'Etat, il sera essentiel de faire preuve de prudence et d'adapter notre approche lors de la rédaction du budget 2025.

L'avenir de notre commune reste et demeure une préoccupation majeure pour le conseil municipal et moi-même, nous accordons une attention particulière à la perspective future.

Le projet de lotissement en cours s'inscrit dans ce sens. Je vous rappelle nos objectifs au travers de ce nouvel espace de vie. Non seulement il sera propice au développement du village et de notre établissement scolaire, mais générera également des recettes

additionnelles pour la collectivité, le rattachement aux services existants permettra de réduire de façon significative le coût de fonctionnement ramené à l'habitant. Il convient de noter que la concrétisation de ce projet requiert l'octroi du permis d'aménager, examiné par les services instructeurs.

Le projet d'autoconsommation énergétique s'inscrit également dans ce registre.

En application de la loi APER (**Accélération de la production des énergies renouvelables**) la collectivité a fléchi les zones propices au développement des énergies renouvelables. En adéquation avec cette cartographie, les élus ont exprimé leur volonté d'examiner la possibilité de production d'énergie autoconsommée pour infléchir notre dépendance énergétique. Pour atteindre cet objectif, l'assemblée délibérante a opté pour la création d'une structure porteuse de panneaux photovoltaïques sur une partie de l'espace récréatif de l'établissement scolaire Etienne SAUNIER, permettant en parallèle d'offrir une surface ombragée pour nos enfants scolarisés. Avec un potentiel de 9 KW en puissance-crête, la collectivité a souhaité dans un premier temps inclure le bâtiment Mairie/école dans ce schéma de développement, avec comme objectif de développer une production autoconsommée sur les autres points de livraison.

L'autoconsommation collective est conditionnée par le raccordement au réseau basse tension d'un unique gestionnaire de réseau public de distribution d'électricité. La distance séparant la source de production aux différents points d'injections ne pouvant excéder 2 km, dans un contexte rural, un arrêté prévoit une possibilité d'extension de la zone jusqu'à 20 km

Chacun a pu le constater, notre four communal est pratiquement opérationnel, l'ambition affichée du projet est de rassembler les habitants autour d'un point central, de favoriser les interactions et de renforcer les liens. Ce projet né en 2020, après quelques années de travail et de concertation avec les trois associations présentes sur la commune, est en phase d'achèvement. Nous souhaitons exprimer notre gratitude envers l'entreprise et tous les intervenants qui ont contribué à la réalisation de ce magnifique ouvrage. Nous prévoyons de l'inaugurer aux beaux jours, durant le premier semestre de l'année, nous reviendrons vers vous pour cet événement.

Je souhaite exprimer ma gratitude sincère pour votre présence nombreuse lors de cette journée marquante du 11 novembre dernier, vous remercie pour votre considération à l'égard nos héros, ainsi que ce puissant témoignage de reconnaissance envers Pierre Le Bot qui a été notre édile pendant 31 ans.

Tout ne se passe pas toujours comme prévu ni au rythme souhaité, mais nous maintenons le cap et poursuivons notre route pour que notre commune vous apporte, le cadre de vie attractif que nous appelons tous de nos vœux. Une commune toujours plus solidaire, plus égalitaire, plus respectueuse de son environnement où il fait bon vivre.

La qualité de vie et le bien-être de la population se construisent ensemble, avec toutes les forces vives et toutes les personnes qui souhaitent prendre part à l'évolution de leur cadre de vie.

Victor HUGO disait « la volonté, c'est le clou auquel on accroche son projet pour l'avoir toujours devant les yeux » Vous pouvez compter sur la volonté et la détermination de vos élus pour faire aboutir les projets structurants pour notre village.

Embrassons cette nouvelle année 2025 avec espoir et détermination pour créer un avenir meilleur. Souhaitons que le monde retrouve le chemin du cœur et de la raison.

Je conclurais cette cérémonie en vous renouvelant mes vœux les plus sincères et en souhaitant que notre commune soit toujours un lieu d'épanouissement pour chacun d'entre vous.

Bonne année 2025